RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 16478
Numéro SIREN : 402 802 367
Nom ou dénomination : MSZ EURL

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2019 sous le numéro de dépôt 52887

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 06-05-2019

N° DE DEPOT : 2019R052887

N° GESTION : 2008B16478

N° SIREN : 402802367

DENOMINATION : MSZ EURL

ADRESSE : 41 Boulevard Malesherbes 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 31-12-2018

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Dissolution

M.S.Z. EURL
Société à Responsabilité Limitée au capital de 76.000 Euros
Siège Social : 41 Boulevard Malesherbes – 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 402 802 367
(la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix huit,

Le 31 décembre,

A dix heures, au siège social.

Monsieur Marc SZULEWICZ, demeurant 21 rue du Docteur Blanche, 75016 Paris, propriétaire de la totalité des 7.600 parts sociales de 10 Euros de valeur nominale chacune composant le capital social de la Société, et donc associé unique de la Société, a pris les décisions suivantes relatives à la dissolution anticipée de la société :

PREMIERE DECISION – DISSOLUTION DE LA SOCIETE

L'associé unique, sur proposition de la gérance, prononce la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la Société à compter de ce jour.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Par cette décision, les pouvoirs de la gérance prennent fin à compter de la même date, sauf à l'égard des tiers par l'accomplissement des formalités de publicité.

DEUXIEME DECISION – NOMINATION DU LIQUIDATEUR

L'associé unique Monsieur Marc SZULEWICZ, décide d'assurer les fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation de la Société et exercera ses fonctions sans rémunération.

TROISIEME DECISION – REGIME DE LA LIQUIDATION

L'associé unique décide de soumettre la liquidation aux dispositions statutaires et aux dispositions suivantes :

- La gérance remettra ses comptes au liquidateur avec toutes pièces justificatives en vue de leur approbation par une décision de l'associé unique.

- Tout l'actif social sera réalisé et le passif acquitté par le liquidateur qui a, à cet effet, les pouvoirs les plus étendus, sous réserve des restrictions et interdictions légales. Tous pouvoirs sont également conférés au liquidateur pour mettre fin aux opérations sociales en cours.

- Pendant la durée de la liquidation, le liquidateur devra consulter l'associé unique chaque année dans les mêmes conditions que durant la vie sociale et, en outre, chaque fois qu'il le jugera utile ou nécessaire, dans les délais, formes et conditions prévus par la loi.

- Le cas échéant, le liquidateur sera révoqué et remplacé dans les conditions légales et statutaires.

- L'associé unique pourra prendre communication des documents sociaux, dans les mêmes conditions qu'antérieurement.

L'associé unique décide que le siège de la liquidation demeure au siège social et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à cette adresse.

QUATRIEME DECISION – POUVOIRS

L'associé unique confère tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer toutes les formalités requises par les décisions adoptées ce jour.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal de décisions, lequel après lecture a été signé par Monsieur Marc SZULEWICZ en sa qualité tant d'associée unique que de liquidateur, et pour acceptation de ses fonctions.

Monsieur Marc SZULEWICZ

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-LAZARE
Le 15/04 2019 Dossier 2019 00017107, référence 7564P61 2019 A 06335
Enregistrement : 375 € Penalités : 40 €
Total liquidé : Quatre cent quinze Euros
Montant reçu : Quatre cent quinze Euros
L'Agent administratif des finances publiques

Sandra DANG
Agente administrative des Finances Publiques